

En résumé pour les organismes de loisir

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a mis en place un plan d'action qui s'ajustera pour gérer efficacement la situation concernant le COVID-19 qui évolue d'heure en heure. En voici les grandes lignes :

1

Jusqu'à nouvel ordre, ils **suspendent** tous les programmes suivants :

– Circulation au Québec et hors Québec

– Sorties scolaires

– Bourses de déplacement

Ils traiteront ces **demandes** de façon **accélérée** lorsqu'ils sauront quand les activités de diffusion et les déplacements pourront reprendre sans mettre à risque les personnes concernées.

2

Ils **communiqueront directement** avec les organismes les plus vulnérables afin d'ajuster leur soutien financier pour qu'ils traversent la crise.

3

Les **dossiers déjà en traitement** seront **finalisés rapidement**. Grâce aux technologies de communication en place, les dossiers peuvent être **transmis de manière sécuritaire** et confidentielle aux membres des jurys et des comités qui se réuniront virtuellement.

4

Ils **reportent au 15 avril le traitement** de toutes **nouvelles demandes** afin de consacrer nos ressources humaines et financières à la gestion des dossiers urgents.

5

Création de **2 adresses courriel** ainsi que **2 formulaires simplifiés** à l'intention des **artistes et des organismes soutenus au Conseil**, c'est-à-dire dire les artistes ou organismes qui ont reçu une bourse ou une subvention dont la mise en œuvre ou la réalisation est en cours. Ces outils permettront de recevoir et de traiter les **demandes d'aides d'urgence**.

Source: https://www.calq.gouv.qc.ca/aide-financiere/coronavirus/info/?utm_source=Cyberimpact&utm_medium=email&utm_campaign=Infolettre-speciale-COVID-19

Retrouvez d'autres informations pour les organismes de loisir concernant le COVID-19 à l'adresse suivante:
<https://www.boiteaoutils-cql.com/infocovid-19>